Un fonds de participation des habitants !



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA LOIRE & DE LA HAUTE LOIRE

42100 SAINT ETIENNE

Date de début : **01/11/2016**

Référent(e) de l'action
Léa Quesnot

RÉSUMÉ

C'est tout récent dans la région stéphanoise, même si le dispositif « Fonds de participation des habitants » ou « Fonds d'initiative » existe depuis presque une quarantaine d'années. Ce que permet le Fonds de participation ? Financer et accompagner tout collectif d'habitants d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à organiser une action dans leur quartier. Dans la métropole de Saint-Etienne, depuis 2017, les habitants de quinze quartiers sont concernés et des actions variées ont déjà vu le jour : un spectacle autour de la parentalité, une sortie entre nouveaux arrivants et anciens du quartier, une première fête de quartier, un atelier culinaire… A partir d'envies, ils font !

OBJECTIF DE L'ACTION

- Développer le pouvoir d'agir des individus et des collectifs : Soutenir les habitants dans leur capacité à s'approprier leur environnement et à le transformer, à prendre des initiatives, à s'organiser pour monter des projets, les défendre, les faire vivre... Mais aussi par l'implication d'habitants dans la gouvernance du dispositif
- Renforcer les échanges et les liens entre les habitants, les acteurs locaux et les institutions, tant pour la construction et la réalisation d'un projet que pour participer à la gouvernance du Fonds de participation.
- Participer à l'animation sociale d'un territoire : le Fonds finance des projets collectifs ayant un impact sur le territoire, pouvant améliorer le cadre de vie, la solidarité dans le quartier...

QUELS CHANGEMENTS CELA A-T-IL PRODUIT ?

Sur les habitants impliqués

Des habitants porteurs de projet se sont dits fiers d'avoir montré qu'ils étaient capables de s'organiser ensemble pour faire une action
Des collectifs d'habitants se sont soudés pour porter et défendre ensemble leurs actions
Des habitants ayant porté des projets en 2017 se sont portés volontaires pour faire partie de la commission de sélection de projets en 2018

Sur le public visé

Certains projets ont permis de nouveaux liens et échanges entre les habitants d'un territoire
Les premiers projets donnent envie à d'autres habitants de porter des actions dans leurs quartiers

Sur le centre

Quelle est la situation de départ qui a motivé le projet ?

Dans la Loire, c'est un professionnel de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) qui a lancé fin 2016 l'idée d'un Fonds de participation des habitants. Cela a donc été davantage impulsé par « le haut » que parti d'une demande d'habitants. Mais le principe concerne bien le **pouvoir d'agir** : donner les moyens aux **initiatives**. Tout collectif d'habitants peut, grâce au Fonds de participation, avoir une financement pour mener son action. Des habitants ont déjà organisé des actions suite à différents constats : manque d'animation dans leur quartier, besoin de plus d'échanges entre voisins, envie de se connaitre et d'échanger autour d'une problématique commune, améliorer l'état de son environnement…

Qu'avez-vous mis en place

La Fédération des centres sociaux de Loire et Haute-Loire s'est portée volontaire pour coordonner le Fonds de participation depuis 2017, en lien avec la finalité de son projet fédéral : « **faire vivre des projets de transformation sociale, basés sur le développement du pouvoir d'agir des habitants ».**

C'est sur une large échelle que le Fonds de participation s'est mis en place : quinze quartiers prioritaires de Saint-Etienne Métropole (et sept communes).

Tout collectif d'habitants (au moins 3 personnes réunies autour d'une action collective) peut solliciter le Fonds de

© 2026 - Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France

participation des habitants. La seule condition est d'habiter dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Quelles ont été les étapes clés du projet ?

Novembre 2016		Convention
Signature d'une convention de mandat entre la Fédération 42-43 et l'Etat.		
Février 2017		Embauche
Embauche d'une chargée de mission à la Fédération 42-43 pour coordonner le Fonds de participation des habitants		
Mai 2017		Commission de sélection
Première rencontre de la commission de sélection (habitants et professionnels) pour se donner des règles communes		
Juin 2017		Premiers projets d'habitants
Premiers projets d'habitants présentés à la commission de sélection et financés !		
Décembre 2017		Le Fonds de participation fait sa tournée
Exposition itinérante des projets d'habitants financés par le Fonds de participation dans un bus de la STAS (transports de la métropole) dans différents quartiers		
Décembre 2017		Bilan
Bilan de la première année de fonctionnement : 14 projets d'habitants financés par le Fonds de participation		
Février 2018		Renouvellement commission
Renouvellement des habitants membres de la commission de sélection, notamment par des habitants anciens porteurs de projet.		

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Mise en place des équipes et rôle de chacun

Un large réseau d'habitants, de professionnels de structures, d'institutionnels se sont mobilisés autour du Fonds de participation, tant pour le faire vivre, que pour simplement en parler autour de lui. La Fédération des centres sociaux de la Loire et de la Haute-Loire a embauché début 2017 une chargée de mission pour coordonner le nouveau dispositif. Les financeurs sont l'Etat (CGET) et Saint-Etienne Métropole.

Aujourd'hui le cœur de la gouvernance du Fonds de participation est la commission de sélection des projets qui se réunit tous les mois pour accueillir les habitants qui présentent un projet. Cette commission est composée à majorité d'habitants volontaires de différents quartiers, d'un professionnel de Saint-Etienne Métropole, et d'un professionnel de l'Etat (délégué du préfet, technicien de la DDCS…) et d'un chef de projet politique de la ville d'un des quartiers concernés. Une fois que les habitants ont présenté leurs projets devant la commission, on leur demande s'ils veulent être volontaires pour faire partie de la commission de sélection. L'idée est de pouvoir renouveler les membres de la commission une fois par an pour permettre au plus grand nombre de participer aux débats et à la sélection des projets. La gouvernance de la commission est travaillée pour que chaque habitant puisse s'approprier, faire évoluer, et prendre sa place au sein de la commission.

Également, ce sont les acteurs des différents quartiers (centre social, mairie de proximité, éducateurs, associations…) qui sont les plus à mêmes de faire connaitre le Fonds de participation et d'accompagner des habitants à organiser des actions.

Mise en place des moyens logistiques et financiers

Ce sont chaque année environ 30 000 euros qui sont subventionnés pour financer les projets d'habitants (en 2017, financement de l'Etat; en 2018, financement de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole).

Place des partenaires et du centre social dans le projet

Plusieurs centres sociaux sont situés dans les quartiers prioritaires de Saint-Etienne Métropole. Ils sont un relais majeur sur le Fonds de participation. Ils le font connaitre aux habitants et peuvent accompagner des collectifs à réaliser une action.

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Quel(s) résultat(s) de l'action ?

Plusieurs indicateurs ont été utilisés pour évaluer les résultats du Fonds de participation des habitants, notamment :

Sur les projets : le nombre de projets déposés en 2017 (et acceptés/refusés), le type de projets, les lieux de réalisation des projets …

Sur la mobilisation d'habitants: le nombre de personnes impliquées dans le projet dans ses différentes étapes, le

Les centres sociaux sont davantage dans l'accompagnement de collectifs

Sur le territoire

Animation sur un territoire via un projet collectif

Sur les partenaires

Construction d'une culture commune, faire partie de la commission de sélection au même titre que les habitants

QUEL RÔLE A JOUÉ L'HABITANT

1. porteur de projet
2. animateur
3. contributeur
4. participant

QUEL RÔLE A JOUÉ LE CENTRE

1. a animé l'action avec les habitants
2. a accompagné sans être porteur du projet

QUELLES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ RENCONTRÉES ?

1. Manque de communication pour faire connaitre le dispositif sur les quinze quartiers
2. La mobilisation d'habitants non-impliqués dans les instances de participation prend du temps
3. Vigilance pour éviter que le Fonds de participation ne tombe dans une logique de guichet

profil des porteurs, les destinataires touchés par les actions.

Sur la communication, les supports/outils de communications utilisés, l'appropriation par les territoires (partenaires, habitants…), la valorisation des projets portés…

Sur l'évaluation du processus et la gouvernance : composition des instances et renouvellement, profil des volontaires de la commission, fréquence des rencontres, animation, implication des communes, évolution du partenariat

Le bilan 2017 a été globalement positif. 14 projets ont été financés par le Fonds de participation, en grande majorité portés par des collectifs d'habitants informels (pas au nom d'une association) et accompagnés par des structures du quartier. Ce qui est ressorti est que la démarche est simple et rapide et que les habitants se l'approprient facilement. Il y a eu beaucoup de projets présentés en fin d'année, car le Fonds de participation a mis du temps à se faire connaitre.
Les projets sont divers dans leur forme mais ils ont tous un effet sur le territoire où ils sont portés (entre 15 et 200 personnes touchées par évènement). Il y a eu beaucoup de projets portés sur la culture (théâtre, sortie musée, soirée culturelle, ateliers lecture-écriture..) mais aussi une fête de quartier, un atelier culinaire etc.

L'action va-t-elle se poursuivre ?

Oui l'action se poursuit en 2018

Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter au projet ?

- Améliorations en terme de communication et de valorisation de projets portés par les habitants
- Améliorations sur le fonctionnement de la commission de sélection (prises de décisions collectives, utiliser des outils coopératifs, construire une culture commune…)
- Améliorations du relais sur le terrain

Quels conseils donneriez-vous à des personnes qui voudraient suivre vos traces ?

- Se mettre d'accord sur les règles de fonctionnement de la commission (renouvellement, prise de décision collective, type de projets financés…) pour en faire une organisation apprenante.
- Sur une échelle aussi large, pouvoir identifier des relais solides sur chaque territoire.
- Communiquer le plus possible lors de temps forts, lors de rencontres et faire du « hors les murs ».

Galerie d'image





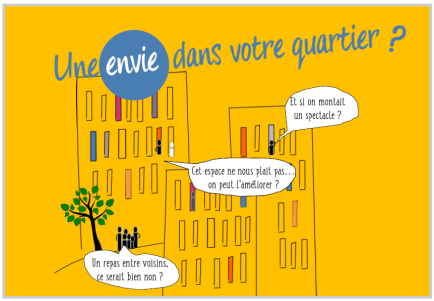
Une commission de sélection des projets en novembre 2017



Un atelier culinaire organisé par des habitants en décembre 2017



L'exposition itinérante du Fonds de participation en décembre 2017



Retrouvez plus d'informations et participez sur la plateforme, lien direct vers la fiche action :
https://www.cestpossible.me/action/un-fonds-de-participation-des-habitants/